

La Fédération hospitalière de France (FHF), en sa qualité de représentante des employeurs publics de santé, vous remercie de votre implication au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux tout au long de votre carrière.

Quelles que soient les fonctions que vous avez exercées, quel que soit votre établissement de rattachement sanitaire, social ou médico-social, vous avez partagé et diffusé les valeurs du service public hospitalier : disponibilité, compétence, continuité des soins, humanité, respect de la dignité et des droits des personnes et volonté de garantir l'égalité de tous nos concitoyens devant la maladie.

Cette conception exigeante, source de légitime fierté pour tous ceux qui contribuent à la recherche quotidienne de l'excellence, guide véritablement notre action.

L'univers professionnel dans lequel vous avez évolué, s'il est porteur de sens, est également le fruit d'une histoire longue et riche, connue et promue par les personnels hospitaliers tout au long de leur carrière. Les personnels retraités peuvent en cela se considérer comme les ambassadeurs de l'hôpital public, tant acteurs de son histoire que porteurs de ses valeurs.

Certains d'entre vous souhaitent rester en lien avec leur établissement et le service public de santé plus généralement.

C'est pourquoi la FHF, forte des valeurs essentielles qui fondent le service public de santé, souhaite favoriser le développement d'une politique active en faveur du personnel retraité, médical et non médical.

Nous serions en effet très heureux que vous puissiez maintenir un lien avec votre ancien employeur et poursuivre la promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux.

LES ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

Dans un contexte de départs massifs à la retraite, la FHF incite les établissements à répondre à des enjeux forts : d'une part, le besoin d'information, d'accompagnement et de reconnaissance des personnels partant à la retraite, et d'autre part, la nécessité de poursuivre la promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux.

La FHF et ses adhérents s'accordent dans cette chartre sur les engagements suivants :

1 Informer et accompagner les personnels proches de la retraite ;

Exemple : participation de tous les futurs retraités à un séminaire de préparation à la retraite et création d'un espace internet dédié, www.fhf.fr, construit avec l'Association nationale des hospitaliers retraités (ANHR), www.retraites-hospitaliers.fr.

2 Valoriser le service accompli durant la carrière ;

3 Permettre le maintien du lien avec le personnel retraité, notamment par l'information des retraités sur leur ancien établissement et son évolution ;

4 Favoriser l'implication des retraités dans les actions externes de l'établissement, telles que les journées du patrimoine ou les forums.

Chaque établissement s'inscrit dans une démarche volontaire, continue et effective quant à la mise en place d'actions en faveur de son personnel retraité. Il poursuit les actions qu'il considère les plus adaptées à ses moyens, son contexte, son histoire et son environnement.

La FHF vous invite ainsi à vous rapprocher des personnes compétentes au sein de votre établissement si vous souhaitez continuer d'incarner l'hôpital public, notamment en participant aux événements externes de votre établissement. La FHF et ses adhérents s'engagent à ce que vous soyez informé et accompagné dans votre démarche.

Plus que jamais, la FHF multiplie les initiatives pour que tous, actifs et retraités, contribuent à développer la promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux, pour un service public de santé de grande qualité. C'est donc aussi à travers vous et vos actions que le service public de santé pourra continuer de promouvoir ses valeurs et son image de qualité.



Gérard Vincent
Délégué général



Frédéric Valletoux
Président



www.fhf.fr > Informations hospitalières > Dossiers > Retraités
www.retraites-hospitaliers.fr



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

1 bis, rue Cabanis • CS 41402
75993 Paris cedex 14
T 01 44 06 84 44 • F 01 44 06 84 45
e-mail fhf@fhf.fr

www.fhf.fr ■ www.hopital.fr ■ www.maisons-de-retraite.fr